

A detailed map of the town of Contrières, France, showing streets, landmarks, and various districts like 'la Siennerie', 'Village Lavalley', and 'Village Martin'.

La Lettre de Contrières

*Lettre d'information du conseil municipal de la commune de Contrières
- n°5 - 4ème trimestre 2009*



L'édito du Maire

Chères Contriérais, chers Contriérais,

Notre cinquième numéro va clore cette année 2009 au cours de laquelle nous avons affiné différents projets.

Après enquête publique, notre carte communale est maintenant quasi-définitive : ce qui va nous permettre de mieux contrôler les futures constructions.

Nous poursuivons le projet d'assainissement collectif : gageons que les travaux vont se concrétiser sans trop d'encombres.

Enfin, je tiens à exprimer à notre ami Eric de Laforcade toutes mes vives félicitations pour sa brillante élection à la Présidence de notre communauté de communes ; je suis sûr qu'il aura à cœur d'oeuvrer pour dynamiser, dans un vrai esprit communautaire tous les projets qui apporteront à chacune et chacun des habitants des douze communes de meilleures conditions de vie.

A tous et à toutes, je donne rendez-vous le 9 janvier 2010 pour notre habituelle galette, au cours de laquelle je vous présenterai mes vœux.

Bonnes fêtes de fin d'année,

Le Maire,

Camille MARIE

Numérotation des maisons

Suite à la numérotation des maisons du bourg, récemment effectuée, nous vous informons des différentes démarches à effectuer pour vos changements d'adresses.

Les organismes comme ERDF, la SAUR, le cadastre, l'annuaire, la Poste, les Sapeurs Pompiers de Quettreville, le Samu et le SDIS de Saint Lô ont été prévenus des nouvelles adresses par la mairie.

Il vous reste à effectuer les démarches de changement d'adresse auprès de votre caisse d'assurance maladie, votre banque, vos assurances, abonnements divers... Lors de votre prochaine déclaration de revenus, pensez à corriger votre adresse dans la case prévue à cet effet.

D'autre part, lorsque votre adresse a été modifiée, pensez à effectuer le changement sur votre carte grise auprès de la Préfecture. En revanche, il est inutile de modifier votre carte d'identité ou votre permis de conduire.

Brèves du CCAS

Ça y est ! l'atelier mémoire a commencé. Dix participants se retrouvent donc tous les jeudis à la salle des cathéchistes, pour cet atelier animé par la MSA.

Depuis la rentrée des classes, l'association "Lire et faire lire" a repris ses activités. Deux bénévoles de Contrières viennent faire la lecture aux enfants pendant le créneau du midi.



Le travail des commissions

Tourisme

Une randonnée thématique sur la haie bocagère a eu lieu le 24 octobre. Au cours d'une boucle d'environ 6 kilomètres, les 26 participants ont pu découvrir de jolis panoramas sur la campagne entourant notre commune. La randonnée était complétée par la visite de l'exploitation agricole de Mr Lecaudey, qui a démontré aux randonneurs les intérêts des haies et talus. La randonnée s'est finie par une collation offerte par la commune. Celle-ci était agrémentée d'une petite exposition sur la bio-diversité.



Des nouvelles du SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif)

Petit rappel du contexte : dans le cadre de la loi sur l'eau (datant de 1992 et modifiée en 2006), les communes doivent vérifier les installations d'assainissement non collectif existantes, et valider la conception des installations neuves. Afin de faire des économies d'échelle et de rationaliser ce service à l'échelle du territoire, les différentes communes de la communauté de communes de Montmartin-sur-Mer ont transféré cette compétence à la communauté de communes. Ce sont ainsi plus de 2 000 installations qui seront contrôlées entre 2009 et 2012.

Sur le plan pratique : toutes les installations n'étant pas raccordées à un réseau public d'assainissement collectif sont concernées (c'est-à-dire toutes les installations contriériaises). Une étude avait été réalisée il y a 6 ans sur notre commune, dans le cadre du projet d'assainissement collectif. Nous espérons pouvoir la réutiliser et «échapper» ainsi au contrôle. Mais cette étude étant trop ancienne, cette option n'a pas été retenue.

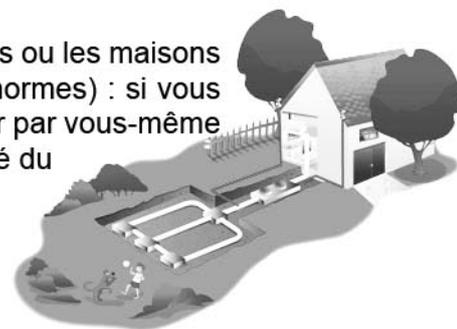
Les contrôles seront effectués à partir de la fin de l'année sur les communes d'Annoville, Lingreville et Montmartin. Pour Contrières, ils auront lieu en 2012. Ils seront effectués par la société STGS (Avranches).

Il y a deux types de diagnostics :

- le diagnostic des installations existantes, qui aura pour but de faire un état des lieux et de valider le bon fonctionnement de ces installations. Il s'agit d'une démarche assez souple, dans la mesure où une installation obsolète mais fonctionnant bien pourra bénéficier d'un avis favorable.

Ce diagnostic sera facturé 80 €. Bien entendu, il ne s'agit pas pour la communauté de communes (ni pour la commune) d'en retirer un bénéfice financier. Ce coût est celui du déplacement d'un technicien, avec visite de l'installation, analyse du sol par carottage et rédaction du rapport.

- le contrôle des nouvelles installations (concerne les constructions de maisons ou les maisons existantes pour les personnes souhaitant effectuer les travaux de mise aux normes) : si vous êtes concerné, vous pouvez retirer en mairie un dossier. Celui-ci sera à remplir par vous-même ou par l'entrepreneur chargé des travaux. Il sera étudié par le prestataire chargé du contrôle et une visite de contrôle de la réalisation des travaux aura lieu sur le terrain (visite avant remblaiement). Ce contrôle sera facturé 130 € (45 € pour le contrôle de conception + 85 € pour le contrôle sur place).



Qu'en penser ?

Bien sûr, cette nouvelle n'est pas particulièrement réjouissante pour nombre d'entre nous... Ceux qui ont une installation récente et aux normes ne voient souvent pas l'intérêt d'une visite de contrôle supplémentaire. Ceux qui ont une installation vétuste ne voient pas non plus l'intérêt de payer un contrôle pour leur confirmer la situation ! Mais il s'agit d'une obligation légale à laquelle nous ne pourrions pas nous soustraire. Enfin, nous nous sentons tous concernés par la qualité de notre environnement : cette mesure va dans ce sens en ayant pour principal objectif la sauvegarde de la qualité de l'eau.

Nous avons demandé à ce que les installations de Contrières soient contrôlées en 2012, espérant ainsi avoir pu lancer les travaux d'assainissement collectif du bourg d'ici là (ce qui permettrait d'éviter le contrôle pour une partie des installations).



Mettons toutes les chances de notre côté !

Pour finir, quelques conseils pour l'entretien de vos installations :

- les fosses (toutes eaux ou septiques) doivent être vidangées au moins tous les 4 ans
- le pré-filtre est à nettoyer deux fois par an pour préserver l'épandage
- pensez également à nettoyer les regards de contrôle
- ne plantez pas d'arbres, ne circulez pas en voiture au dessus de l'épandage.

Un peu de prévention...

Ce trimestre, plusieurs services de l'Etat nous ont demandé de vous tenir informés de plusieurs thématiques : les intoxications au monoxyde de carbone, la grippe... et les cambriolages ! Le but n'est pas de vous faire peur, mais plutôt de vous donner quelques conseils simples à suivre.

Prévention des intoxications au monoxyde de carbone

Le monoxyde de carbone est un gaz toxique qui touche chaque année plus de 1.000 foyers, causant une centaine de décès. Il provient essentiellement du mauvais fonctionnement d'un appareil ou d'un moteur à combustion, c'est-à-dire fonctionnant au bois, au charbon, au gaz, à l'essence, au fioul ou à l'éthanol.

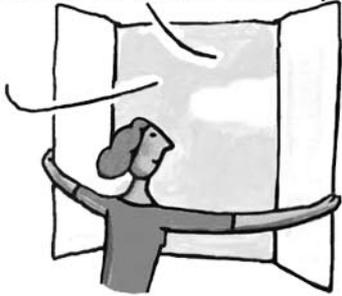
Ce gaz est très difficile à détecter car il est inodore, invisible et non irritant. Après avoir été respiré, il prend la place de l'oxygène dans le sang. Il provoque maux de tête, nausées, malaises ou encore paralysie musculaire. Dans les cas les plus graves, il peut entraîner en quelques minutes le coma, voire le décès.

Les appareils concernés :

- chaudières et chauffe-eau,
- groupes électrogènes,
- panneaux radiants à gaz,
- poêles et cuisinières, cheminées et inserts,
- barbecues,
- convecteurs fonctionnant avec des combustibles.

Comment éviter les intoxications ?

- Aérez au moins 10 min par jour



- Respectez le mode d'emploi des appareils à combustion (chauffage d'appoint...)



- Faites vérifier et entretenir vos installations



Si vous soupçonnez une intoxication :

- aérez les locaux en ouvrant les portes et les fenêtres
- arrêtez les appareils à combustion
- évacuez au plus vite les locaux
- appelez les secours

112 : numéro d'urgence européen

18 : Sapeurs Pompiers

15 : Samu

- ne réintégrez pas les lieux avant d'avoir reçu l'avis d'un professionnel du chauffage ou des Sapeurs Pompiers.

Prévention cambriolages : opération "tranquillité vacances"

L'opération "tranquillité vacances" se poursuit maintenant toute l'année. Lorsque vous partez en vacances, vous pouvez le signaler à la gendarmerie pour bénéficier, après avoir rempli un simple imprimé de renseignements, d'un service gratuit de surveillance de votre domicile pendant votre absence. Le commandant de communauté de brigades prend en compte cette information et programme des passages au domicile des personnes inscrites dans le cadre des services de surveillance.

Ce service n'exclut pas quelques précautions simples, parmi lesquelles :

- veillez à la fermeture de toutes les issues et fermez votre maison à double tour, même si vous vous absentez pour une courte durée,
- ne laissez jamais vos clés dans un endroit accessible
- faites attention à tout ce qui peut attirer les voleurs (ne gardez pas chez vous une forte somme d'argent, ne laissez pas dans un logement inoccupé des objets de valeur...)
- laissez une apparence habitée à votre logement (faites relever votre courrier par un voisin, prévenez vos voisins de votre absence)...



Infos pratiques

Les dates des associations

5 déc. : marché de Noël organisé par Vive la Cour à Treilly

18 déc. : • spectacle de Noël sur le thème du cirque pour les parents et grands-parents des enfants des écoles de Treilly - Contrières
• concours de Belote à Contrières



9 janv. : Galette des rois offerte par le Comité des Fêtes - vœux de Monsieur le Maire



30 janv. : Galette des rois du Comité de Jumelage Contrières - Bergbieten

Réforme du permis de chasser

Depuis la réforme du 1^{er} septembre, le permis de chasser devient une carte sécurisée au format carte bancaire. Les duplicatas et autorisations de chasser seront délivrés directement par l'Office National de la chasse et de la faune sauvage : ONCFS

Direction des actions territoriales
Division du permis de chasser / BP20
78612 LE PERRY EN YVELINES CEDEX



Vous trouverez les différents imprimés sur le site : www.oncfs.gouv.fr/formulaires/index.php

Pizzas

Désormais, le vendredi soir vous pouvez acheter des pizzas «au camion», dans le bourg. Pizza Bébert » tél 06 42 45 93 08



Listes électorales

Pensez à vous inscrire sur les listes électorales avant le 31 décembre !

Pièces nécessaires : pièce d'identité + justificatif de domicile.

Ouverture de la mairie

- le mardi : 14 h 30 à 17 h 30
- le vendredi : 9 h 00 à 12 h 00

La mairie sera fermée le mardi 29 décembre. Ouverture exceptionnelle le jeudi 31 décembre de 14 h à 16 h

tél : 02.33.76.61.56
mairie.de.contrieres@wanadoo.fr

La DRAAF recherche des enquêteurs

Objectif : assurer la collecte d'informations auprès des exploitants agricoles par saisie directe sur ordinateur portable. Pour la période de sept 2010 à avril 2011.

Dépôt des candidatures :

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF)
SRISE - Recrutement pour le recensement agricole
6 bd Gal Vanier BP 95181
14070 Caen cedex 5

courriel : ra2010.draaf-basse-normandie@agricole.gouv.fr
site internet : <http://draaf.basse-normandie.agriculture.gouv.fr>

permanences du Maire et des adjoints

Novembre 2009

mardi 17 : Vincent Dolley
vendredi 20 : Camille Marie
mardi 24 : Pascal Lecaudey
vendredi 27 : Vincent Dolley

Décembre 2009

mardi 1 : Pascal Lecaudey
vendredi 4 : Camille Marie
mardi 8 : Vincent Dolley
vendredi 11 : Véronique Bidan
mardi 15 : Camille Marie
vendredi 18 : Pascal Lecaudey
mardi 22 : Vincent Dolley
jeudi 31 : Vincent Dolley

Janvier 2010

mardi 5 : Pascal Lecaudey
vendredi 8 : Camille Marie
mardi 12 : Vincent Dolley
vendredi 15 : Véronique Bidan
mardi 19 : Pascal Lecaudey
vendredi 22 : Camille Marie
mardi 26 : Vincent Dolley
vendredi 29 : Véronique Bidan